Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260928-260928DELIB73-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
07/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JUGUET, le Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre JUGUET, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Vinciane PERON, M. Aurélien GARO, Mme Fabienne SENNEVILLE, Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS, M. Gabriel MAOT, M. Christian RANNOU, M. Stéphane SUPIOT, M. Michel JACQ, Mme Sophie SAINT-JALMES, Mme Hélène NICOLAS, Mme Odile BOZEC, Mme Morgane LE GOUILL, Mme Virginie FEUNTEUN, Mme Virginie STEPHAN (à partir de la délibération n°67), M. Gwenaël MERER, Mme Marianne CHESSÉ-SALAUN, M. Simon CAUGANT, M. Tristan MOREL, M. Gaël KERNEUZET, Mme Marie PERENNES, M. Gwenaël BATHANY, Mme Julie LE DUFF, M. Eric KERCRET

Ont donné procuration :
M. Nicolas DURET à Mme Fabienne SENNEVILLE
M. Paul-Etienne FOUQUÉ à M. Eric KERCRET
Mme Margareth CUSSON-DUARTE à M. Gaël KERNEUZET

Absent-e-s excusé-e-s : Mme Nathalie GOURMELON

Absent-e-s non excusé-e-s : -

Secrétaires de séance : Mme Julie LE DUFF et Mme Fabienne SENNEVILLE

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur général des services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; M. Stéphane LE GALL, Directeur des services techniques (jusqu'à la délibération n°75) ; Mme Isabelle SALGUES, Directrice des Ressources humaines (jusqu'à la délibération n°71) ; Mme Valérie LAUTIER, Responsable restauration et affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°72)

Ref. 20303 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260928-260928DELIB73-DE

N° 73 OBJET : Convention avec le SDEF : Effacement réseaux éclairage public et télécom - Rue de Pleyben – Accompagnement travaux basse tension MOA ENEDIS sur le P73 Cozanet

Rapporteur : Jean-Pierre JUGUET

Il est présenté au conseil municipal le projet suivant : Effacement réseaux éclairage public et télécom - Rue de Pleyben – Accompagnement travaux basse tension MOA ENEDIS sur le P73 Cozanet (RAC-25-2G6GQWHTRP).

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de CHÂTEAULIN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L.5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option B 20 469,79 € HT
- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement Matériel 20 145,00 € HT
- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement Génie civil 25 315,00 € HT

Soit un total de 65 929,79 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 février 2026, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 35 387,50 €
⇒ Financement de la commune :
- COMMUNICATION ELECTRONIQUE Enfouissement coordonné option B 24 563,75 €
- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement Matériel 10 072,50 €
- ECLAIRAGE PUBLIC Effacement Matériel 0,00 €

Soit un total de 34 636,25 €

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260928-260928DELIB73-DE

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 24 563,75 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maitrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maitrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Ouï l'exposé de Jean-Pierre JUGUET, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet de réalisation des travaux : Effacement réseaux éclairage public et télécom - Rue de PLEYBEN – Accompagnement travaux basse tension MOA ENEDIS sur le P73 COZANET (RAC-25-2G6GQWHTRP) ;

- accepte le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 34 636,25 € ;

- autorise le Maire à signer la convention de maitrise d'ouvrage conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

MAIRIE DE CHATEAULIN
Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 28 SEPTEMBRE 2026

Le Maire	La secrétaire de séance	La secrétaire de séance
Jean-Pierre JUGUET	Julie LE DUFF	Fabienne SENNEVILLE

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)